

MONTGEARD

ENSEMBLE



BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITE

MARS 1990

N° 8

LE MOT DU MAIRE

1989, c'était en FRANCE le Bicentenaire de la Révolution.

Dans le monde une année de libération des peuples cloturée par la Révolution roumaine que nous avons vécue en direct à la télévision.

A MONTGEARD, la célébration du Bicentenaire, c'est le souvenir d'une journée de juillet que tous ensemble nous avons organisé et réussi. Un moment fort dans la vie de notre village.

En ce qui concerne les travaux communaux, 1989 a été une année de pause. Vous lirez dans les pages suivantes que nous avons voulu constituer un autofinancement important en vue de la mise en place du "tout à l'égout". Cet équipement, excessivement coûteux, serait réalisé par tranches. La Direction Départementale de l'Agriculture a établi le projet et nous aide à rechercher les possibilités de financement. Les travaux -si comme nous le croyons le projet s'avère réalisable- pourraient débiter dès l'automne 1990.

Tout au long de l'année écoulée, la commission d'urbanisme a travaillé à l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols qui devrait être achevé cette année.

Comme partout en FRANCE, le recensement est en cours à MONTGEARD. Je vous remercie du bon accueil réservé à l'agent recenseur. Le chiffre définitif de la population montgeardine n'est pas encore connu mais nous savons déjà que la progression sera de plus de 25 % par rapport à 1982. Un encouragement à continuer à mettre tout en oeuvre pour favoriser la vie de notre commune.

A. ROOU

**ORGANISATION DE LA MAIRIE A LA SUITE
DES ELECTIONS DE MARS 1989**

Maire : André ROOU - Permanence à la mairie le samedi matin de
10 h à 12 H.

1er Adjoint : MATHE Paul

2ème Adjoint : ROOU Patrick

3ème Adjoint : REICHARD Maurice

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIVOM DE NAILLOUX : ROOU André - MATHE Paul

SIVOM DE VILLEFRANCHE : CROUZIL Alain - GALINIER Gérard

SYNDICAT DU LAC DE LA THESAUQUE : ROOU André, ROOU Patrick

SYNDICAT DES EAUX DES
COTEAUX HERS-ARIEGE : MASSICOT Léon - REICHARD Maurice

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il est administré par 4 conseillers municipaux, 4 personnes désignés par le Préfet, présidé par le Maire ou son délégué.

DELEGUE DU MAIRE : REICHARD Maurice

CONSEILLERS MUNICIPAUX : LLUCH Virginie
MASSICOT Léon
PEPIN Jean-Luc
ROOU Patrick

PERSONNES DESIGNEES
PAR LE PREFET :

DEJEAN Jean (délégué de l'UDAF)
DURAND Maria
LAFONT Gilbert
DE SEVIN Roger

COMMISSION DE TRAVAIL

Elles sont constituées au coup par coup à l'intérieur du conseil municipal.

COMMISSION CHARGÉE DE L'ELABORATION-DU P.O.S ET DE L'ASSAINISSEMENT :

A. ROOU - MASSICOT C. - MASSICOT L. - MATHE P. - PEPIN J.L. - REICHARD M.

COMMISSION CHARGÉE DU FLEURISSEMENT DU VILLAGE :

LLUCH Virginie - PEPIN Jean-Luc - SORROCHE Monique.

COMMISSION CHARGÉE DU RECENSEMENT 1990 :

Paul MATHE - Monique SORROCHE - Virginie LLUCH.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 1990 :

ROOU André - GALINIER Gérard - MATHE Paul - REICHARD Maurice - SORROCHE Monique.

OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI A.M. de 13 H à 15 H 45
VENDREDI A.M. de 13 H à 15 H 45
TEL : 61-81-34-74

PERMANENCE DE GEORGES MERIC, CONSEILLER GENERAL

CALMONT : 1er et 3ème LUNDI de chaque mois de 11 H à 12 H.
SAINT LEON : 2ème et 4ème LUNDI de chaque mois de 11 H à 12 H.
NAILLOUX : Tous les MARDI et JEUDI de 10 H à 12 H.

BILAN FINANCIER 1989

Comme chaque année, nous publions le bilan financier communal :

- LE BUDGET qui constitue une prévision.
- LE COMPTE ADMINISTRATIF qui traduit les opérations de dépenses et de recettes réalisées.

Pour 1989, le compte administratif fait apparaître un excédent de 211.421,21 F (85.414,03 F en fonctionnement et 126.007,18 F en investissement).

Ce chiffre très élevé s'explique par le fait que peu de travaux ont été réalisés en 1989. Nous avons ainsi dégagé un autofinancement important dans l'optique de la réalisation de l'assainissement collectif (tout à l'égout) dans l'agglomération.

De même, le conseil municipal a décidé une augmentation de 2,5 % des impôts locaux, cette augmentation devrait être reconduite pendant trois ans. La recette annuelle créée par ce biais, soit environ 20.000 F serait utilisée pour le remboursement d'une partie de l'emprunt réalisé pour financer le tout à l'égout.

Le bilan financier de 1989 est retracé dans les tableaux suivants :

LES IMPOTS LOCAUX

	T.H	T.F.B	T.F.N.B	T.P
Montgeard Taux 84 85/86 - 87/88	7,50 %	8,03 %	49,7 %	8,76 %
Taux 89 (+ 2,5 %)	7,69 %	8,23 %	50,94 %	8,98 %
Moyenne départementale des taux en 1988	13,44 %	17,66 %	66,24 %	non communi- qué
Produits des impôts 89 à Montgeard (en Francs)	62.858	39.973	91.824	22.881
TOTAL : 217.536 F	62.858	39.973	91.824	22.881

BILAN FINANCIER 1989 - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 60 : DENREES ET FOURNITURES	24.000	20.375,47
Combustibles (Mazout).....	9.000	9.155,34
Fournitures scolaires.....	7.000	6.983,80
Autres (carburant, fournitures...)	8.000	4.236,33
ART 61 : FRAIS DE PERSONNEL	153.500	144.576,06
Rémunération du personnel permanent	103.500	100.312,69
Cotisations, divers.....	7.000	4.414,83
Charges sociales.....	43.000	39.848,54
ART 62 : IMPOTS ET TAXES (foncier)	2.000	242
ART 63 : TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	106.000	78.312,35
Entretien de bâtiments.....	9.000	4.550,19
Entretien de voirie et réseaux..	23.000	21.639,19
Electricité, eau.....	31.000	30.944,71
Primes d'assurance.....	7.000	5.420
Autres (entretien terrain, matériel)	26.000	14.730,77
Frais d'études du P.O.S.....	10.000	1.027,49
ART 64 : PARTICIPATION - CONTINGENTS	73.000	65.430,55
Contingent pour dépense Aide Sociale.....	18.000	16.501,33
Contingent pour service incendie	7.500	7.347,85
Participation charges inter- communales.....	30.500	29.386,57
Cotisations municipales.....	1.000	752,80
Remboursement de frais (autres collectivités).....	11.000	5.457
Externat des collèges participation	5.000	5.985
ART 65 : ALLOCATIONS SUBVENTIONS	37.100	37.100
ART 66 : FRAIS DE GESTION GENERALE	38.246,61	25.813,09
Indemnité de fonction Maire-Adjoints	22.000	21.672,60
Autres (cérémonies, PTT, frais actes)	16.246,61	4.140,49
ART 67 : FRAIS FINANCIERS (intérêts)	34.000	33.882,05
ART 83 : PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38.504,86	38.504,86
TOTAUX.....	506.351,47	444.236,53

BILAN FINANCIER 1989 - SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 70 : PRODUITS DE L'EXPLOITATION	8.000	4.454
ART 71 : PRODUITS DOMANIAUX		3.000
ART 72 : PRODUITS FINANCIERS	52	52,22
ART 73 : RECOUVREMENTS SUBVENTIONS	27.414	3.186,44
Autres recouvrements.....	5.284	2.886,16
Autres subventions du département	22.000	300,28
Participation des départements...	130	
ART 74 : DOTATION VERSEE PAR L'ETAT	175.762	217.587
Dotation globale de fonctionnement	165.366	206.268
Dotation spéciale au titre des instituteurs.....	10.396	11.319
ART 75 : IMPOTS INDIRECTS	5.250	10.329,43
Attribution sur permis de chasser	150	170
Taxe additionnelle aux droits de mutation.....	5.000	10.109,43
Licence de débit de boissons.....	100	50
ART 77 : CONTRIBUTIONS DIRECTES	229.842	231.010
Produits des contributions directes	217.522	218.527
Fonds national, taxe professionnelle	2.387	2.550
Dotation de compensation de la T.P	9.933	9.933
ART 82 : PRODUITS ANTERIEURS (Excédent de 1988)	60.031,47	60.031,47
TOTAUX.....	506.351,47	529.650,56
EXCEDENT DE CLOTURE	85.414,03	

BILAN FINANCIER 1989 - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES 1989

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 16 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	27.620	27.616,82
ART 21 : ACQUISITION DE BIENS MEUBLES OU IMMEUBLES	11.500	11.500
ART 23 : TRAVAUX DE BATIMENT ET DE GENIE CIVIL (Assainissement collectif)	130.000	
ART 26 : ECLAIRAGE PUBLIC ET POOL ROUTIER (Part communale)	2.684	
TOTAL.....	171.804	39.116,82

RECETTES 1989

	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
ART 06 : EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 1988	58.949,14	58.949,14
ART 10 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT	19.630	12.950
ART 11 : PRELEVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38.504,86	38.504,86
ART 14 : PARTICIPATION A DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT (dont le rem- boursement de la TVA)	54.720	54.720
TOTAL.....	171.804	165.124
EXCEDENT DE CLOTURE		126.007,18

ENTRETIEN DE VOIERIE :

Comme chaque année, le conseil général nous a accordé une subvention destinée à l'entretien de voirie. Son montant s'est élevé à 18.322 F, le conseil municipal ayant voté un crédit supplémentaire, c'est une somme d'environ 21.000 F qui a été affectée à ce poste.

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux d'épaveuses sur les voies communales et les chemins ruraux.

- Travaux de tracto-pelle au bosquet de la Liberté, apport de terre et nivellement de la partie basse.

- Travaux de tracto-pelle sur le chemin des Bouscaties.

- Arrachage de souches d'arbres à l'ancienne mare et derrière l'ancien couvent.

- Abattage d'un cèdre derrière l'ancien couvent. Longtemps différé, cet abattage a été décidé par le conseil municipal, vu le danger que l'arbre représentait du fait d'une inclinaison de plus en forte.

- Goudronnage d'une partie du chemin dit de "derrière l'Eglise".

DON D'UN TRACTEUR ET D'UNE REMORQUE :

Vous avez sans doute vu le tracteur de la Mairie. Ce tracteur de marque "Porsche" (rien que ça...) et sa remorque ont été offerts à la commune par M. Louis MATHIEU que nous tenons à remercier ici.

En très bon état -malgré son âge- ce tracteur a nécessité peu de réparations et rend de gros services à la mairie et à l'employé. Un seul petit problème, nous disposons de peu de place pour le loger. Un problème que nous nous proposons de résoudre.

PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS :

Dans le cadre du plan informatique pour tous, le matériel informatique était mis par l'Etat à la disposition de l'école de MONTGEARD.

En 1989, l'Etat a proposé par convention de donner ces matériels à la commune. Notre patrimoine "s'enrichit" donc d'un ordinateur T07, d'un lecteur de cassette, d'une imprimante et d'une télévision couleur.

PROJET DE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE :

Dans le cadre du SIVOM du canton de NAILLOUX, il a été décidé du principe de la création d'une déchetterie.

En effet, les communes sont en général, dépourvues de décharges, la plus importante, celle de NAILLOUX doit être fermée rapidement.

Qu'est ce qu'une déchetterie ?

C'est un centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif de déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères, du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature. Après un stockage transitoire, ces déchets sont, soit valorisés dans des filières adoptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

La déchetterie étant un lieu propre, sans bruit ni odeurs, elle pourrait être installée sur les lieux même de l'actuelle décharge municipale de NAILLOUX. Le dépôt de gravats (et uniquement des gravats) pourrait continuer sur le site.

Le dossier a fait l'objet d'une préétude, la commune de MONTGEARD, consciente du problème posé par le manque de décharge a donné son accord de principe à ce projet.

ECOLE :

Cette année c'est un effectif de 19 élèves qui fréquentent l'école de MONTGEARD.

Mme ADAM, l'enseignante qui avait assuré un remplacement d'un an en 1988/89 a quitté l'école après la nomination d'un titulaire. Nous tenons à la remercier ici pour sa collaboration en particulier lors de l'organisation du bicentenaire au niveau de l'école.

Nous souhaitons la bienvenue à M. SPORTIELLO le nouvel enseignant, ainsi qu'à toute sa famille et nous le remercions également de sa collaboration.

- Cette année la commune a accordé un crédit de 14.200 F à l'école et le centre communal d'action sociale un crédit de 1.200 F. Au total, c'est une somme de 15.400 F qui a été utilisée pour l'achat de fournitures, pour financer des actions d'accompagnement à l'éducation et pour l'arbre de Noël de l'école.

En 1989, l'Association des parents d'élèves a organisé la kermesse traditionnelle du mois de juin ainsi que le loto début décembre pour lequel il convient de souligner l'aimable contribution des Montgeardins. Les parents d'élèves doivent encore une fois être remerciés, leur action permet de contribuer au bon déroulement des nombreuses activités périscolaires : Piscine, poney, visite chez les pompiers, visite d'une librairie.

CANTINE SCOLAIRE :

Pourquoi une cantine ?

Suite à la demande de certains parents d'élèves, un questionnaire a été proposé à tous les parents d'enfants scolarisés en primaire. Les résultats obtenus ont conduit à la création d'une cantine dès septembre 1989.

Les locaux

Les équipements de la salle polyvalente ont été utilisés en particulier la cuisine, la petite salle et le mobilier. Nous avons ajouté un placard spécial pour les couverts et les ustensiles utilisés.

Les repas

Ils sont livrés tous les jours "en liaison froide" par la cuisine municipale de NAILLOUX au prix de 17 F (qui correspond également au prix payé par les familles).

Le fonctionnement

Pour l'année scolaire 1989/90, il est assuré bénévolement par Mme SPORTIELLO que nous remercions pour son amabilité et son dévouement.

LE CHEMIN DU RIVAL :

Les vieux Montgeardins s'en souviennent, le chemin rural du Rival descendait depuis le Moulin d'En Bas jusqu'à la Thésauque, c'est-à-dire maintenant jusqu'au lac. Le conseil municipal a décidé d'aménager ce chemin en sentier piétonnier entre le village et le lac. Une belle promenade qui vous amènera sur le chemin existant déjà autour du lac. L'employé communal a déjà bien entamé le travail de débroussaillage, nous ferons appel au bénévolat pour aménager sommairement l'assise du sentier.

Bonne promenade à tous.

VIRAGE SUR LE CD 25 AU LAC DE LA THESAUQUE :

Depuis déjà quelques années, nous avons demandé la rectification du virage du lac sur le CD 25. En 1989, les travaux ont pu être effectués. Le nouveau virage présente une grande visibilité et donc une sécurité accrue.

L'adjonction sur le délaissé d'une petite aire de repos complète agréablement ces travaux et s'inscrit parfaitement dans ce site à vocation touristique.

S'agissant d'une voie départementale, les travaux ont été entièrement exécutés et financés par le Conseil Général.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Nous nous sommes attachés dans l'agglomération à faire installer des lampadaires auprès de chaque habitation pour éliminer au maximum les zones d'ombre. Cette année il n'y a pas eu de nouvelles mises en place. Par contre, à notre grand regret, des dégradations ont été relevées : trois ampoules ont été tirées à la carabine en des points différents du village. Il est navrant de constater que d'aucuns puissent se livrer à des "jeux" aussi affligeants, aux dépens de la Communauté. Il faut savoir en effet que seules les ampoules grillées naturellement sont remplacées gratuitement par le syndicat départemental d'électricité, à l'exclusion de celles ayant fait l'objet d'actes de vandalisme. Il s'ensuit que la commune devra payer le remplacement de ces trois ampoules. Coût environ : 600 F.

ARBRES MORTS :

Les arbres morts, notamment les ormeaux, sont souvent déracinés par des vents soufflant en rafales. Ils constituent donc un danger, surtout lorsqu'ils se trouvent en bordure d'une voie publique ou d'un chemin fréquenté.

Afin de prévenir tout accident, nous ne saurions trop recommander aux propriétaires éventuellement concernés, de faire procéder à l'abattage de tous arbres morts.

AUTOROUTE TOULOUSE-PAMIERS

Le projet d'autoroute TOULOUSE-PAMIERS a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il s'inscrit dans un schéma autoroutier national. L'opportunité et la conception du projet ne sont pas du ressort des élus locaux qui sont seulement consultés pour avis.

Trois versions ont été étudiées dont l'une la version "C" pourrait emprunter le territoire communal dans la vallée de la Hyze. Le Préfet a requis notre avis et nos suggestions comme celui de toutes les communes concernées. Nous reproduisons ici la lettre de réponse.

A la suite de cette consultation, le Préfet transmettra un avis au ministre compétent qui décidera de l'option retenue (début de l'été 90).

Le 27 DEC. 1989



A. ROOU
Maire de MONTGEARD

à

Monsieur le Préfet de la Région MIDI-PYRENEES
Préfet de la HAUTE-GARONNE
Direction des Actions de l'Etat
2ème Bureau

OBJET : -Autoroute TOULOUSE-PAMIERS - Option C.

REF : -V/lettre n° 2473 du 29.11.1989.

Comme suite à la réunion d'information sur le projet d'autoroute TOULOUSEPAMIERS, et en réponse à votre lettre du 29 novembre 1989, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments suivants concernant "l'option "C" Lauragais".

Position du Conseil Municipal :

Compte tenu du document qui nous a été fourni, compte tenu du fait qu'un échangeur est prévu à NAILLOUX comme on nous l'a annoncé lors de la réunion, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable, à l'unanimité, au projet d'autoroute option C.

Il croit de sa responsabilité de prendre en compte l'apport économique de l'échangeur de NAILLOUX, et c'est l'intérêt public manifeste de cet équipement qui a motivé sa position.

Il est conscient des nuisances que certains subiront et demande (si le tracé Lauragais devait être retenu) que soit recherché, en concertation avec les intéressés, les solutions humainement et économiquement les plus acceptables.

Tracé : impact sur la commune :

Pour la partie qui nous occupe, je pense que la moindre nuisance est constituée par la partie C2 qui emprunterait la Vallée de la Hyze (ceci n'est pas forcément le cas pour toutes les autres parties de l'option C2).

Ce tracé, dans la mesure où il emprunterait le territoire de notre commune, toucherait trois exploitations agricoles. Le principal intéressé, qui exploite en qualité de fermier, est opposé au projet d'autoroute et fait partie du Comité de défense créé à cette occasion.

Dans la traversée de la commune de MONTGEARD le ruisseau "la Hyze" constitue à la fois une limite naturelle de propriété et la limite de la commune. Les unités foncières sont également limitées par ce ruisseau. Si ce tracé était retenu, il serait primordial de passer au plus près du lit de la Hyze pour éviter le morcellement. Surtout si l'on considère qu'il s'agit de terres de bas fond particulièrement fertiles.

Trois fermes habitées dont deux par des non-agriculteurs se trouvent, à vol d'oiseau, l'une à environ 360 mètres, les deux autres à environ 600 mètres du lit du ruisseau.

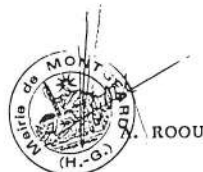
Suggestions : Propositions :

La construction d'autoroutes nécessitant souvent des remblais, cette particularité pourrait être mise à profit pour créer, dans la vallée de la Hyze, de petits lacs d'irrigation. Il faudrait cependant requérir l'accord des agriculteurs intéressés et l'avis de la DDA sur les possibilités réelles de création de tels équipements.

Le paysage du Lauragais est déjà fortement artificialisé, les arbres sont de plus en plus rares. Afin de rechercher une insertion maximum dans ce paysage sensible, il pourrait être envisagé de créer une "coulée verte" comprenant des arbres de haute tige le long du grillage de l'autoroute. Ceci rendrait son insertion beaucoup plus acceptable, constituerait un écran phonique, et jouerait un rôle de coupe-vent en faveur des usagers de l'autoroute. Le Lauragais étant une région particulièrement ventée.

Au delà de la discussion, et quelle que soit l'option retenue, il y aura des problèmes humains. Ces problèmes, ne devront à aucun moment être absents de l'esprit des concepteurs du projet final.

Le cas échéant, les élus de MONTGEARD veilleront, sur la partie qui les concerne, à ce que les droits de chacun soient respectés et ne manqueront pas d'attirer votre attention sur tous les problèmes qui se poseront.



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Depuis plusieurs mois maintenant, une équipe de techniciens et délus réfléchit et travaille à l'élaboration du P.O.S. (Plan d'occupation des Sols).

Les grandes orientations du P.O.S, définies en commun avec tous les services concernés (D.D.E, Architecte des Bâtiments de France....) doivent permettre le développement de MONTGEARD en respectant un certain nombre d'objectifs :

- Lutter contre la dispersion des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- Restructurer et conforter le noyau ancien dans le respect du plan de la Bastide.
- Dégager des terrains pour accueillir des constructions nouvelles.
- Réserver les terrains nécessaires aux équipements indispensables au développement de la commune.
- Prévoir une zone pour accueillir les activités diverses.
- Conforter la zone de loisirs autour de la Thésauque.
- Tout en protégeant l'environnement :

- * protection du site de la vieille Bastide
- * conservation d'une importante zone agricole
- * protection des espaces boisés
- * protection des eaux souterraines (assainissement collectif)

Le Plan d'Occupation des Sols définit donc pour notre commune une politique d'aménagement au service des ses habitants actuels et de ceux à venir. Il va règlementer l'utilisation des sols de la commune. Il permettra ce que l'on peut construire, aménager, mettre en valeur et protéger et à quel endroit de la commune.

Toutes les parcelles de la commune sont classées dans un plan de zonage lequel se présente sous forme d'une carte faisant apparaître les diverses utilisations des sols : Un règlement fixe dans chaque zone les règles applicables aux terrains concernés.

Parallèlement à l'élaboration du P.O.S, la commune envisage de se doter d'un réseau d'assainissement collectif indispensable à son développement. Les études sont très avancées et prennent en compte les orientations du P.O.S. Un plan de financement reste à fixer, pour mener à son terme cette opération étroitement liée à l'élaboration du P.O.S.

Le P.O.S est un document toujours difficile à établir. Mis en route à l'initiative du conseil municipal, il est le résultat d'un compromis entre la commission communale, les divers services intéressés. MONTGEARD est un site sensible, presque toute l'agglomération est située à l'intérieur du périmètre de protection des monuments historiques (église et château). Notre souci constant tout au long de l'élaboration de ce document est de garder un juste équilibre entre la conservation du site et le légitime espoir de développement d'une commune qui croit en son avenir.

EN BREF...

Au mois de novembre, en collaboration avec la commune de NAILLOUX nous avons planté des arbres le long du CD 19 entre les deux communes. Vous avez été nombreux à participer à cette plantation et à aider à la réussite d'un après-midi de novembre où le soleil était aussi présent.

Lors de la rénovation de l'ancien couvent nous avons conservé des vieilles portes en vu de la revente. Ces portes ont été vendues pour la somme de 3.000 F à M. BOLET, de MONTBRUN (31).

En 1989, nous vous avons soumis un questionnaire concernant l'O.P.A.H. Nous avons reçu une trentaine de réponse que nous avons transmise au PACT-ARIM MIDI-PYRENEES. Cette année les travaux devraient pouvoir commencer. Nous vous rappelons que cette O.P.A.H. durera trois ans et qu'elle est destinée à susciter la rénovation des logements anciens par l'attribution de subventions.

TRANSPORT A LA DEMANDE (Pour les écarts) :

Jusqu'au 5 janvier 1990, seul le village de MONTGEARD était desservi par une ligne régulière tous les vendredi à destination du marché de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS. Depuis cette date, les écarts de la commune ne sont plus séparés de VILLEFRANCHE que par un simple coup de fil. Ceci est possible grâce à l'adhésion au service de transports à la demande dans le cadre du SIVOM de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS.

Principe de fonctionnement : Rien n'est changé en ce qui concerne l'agglomération et la zone située à moins d'un km de part et d'autre du C.D. 19 (voir plan).

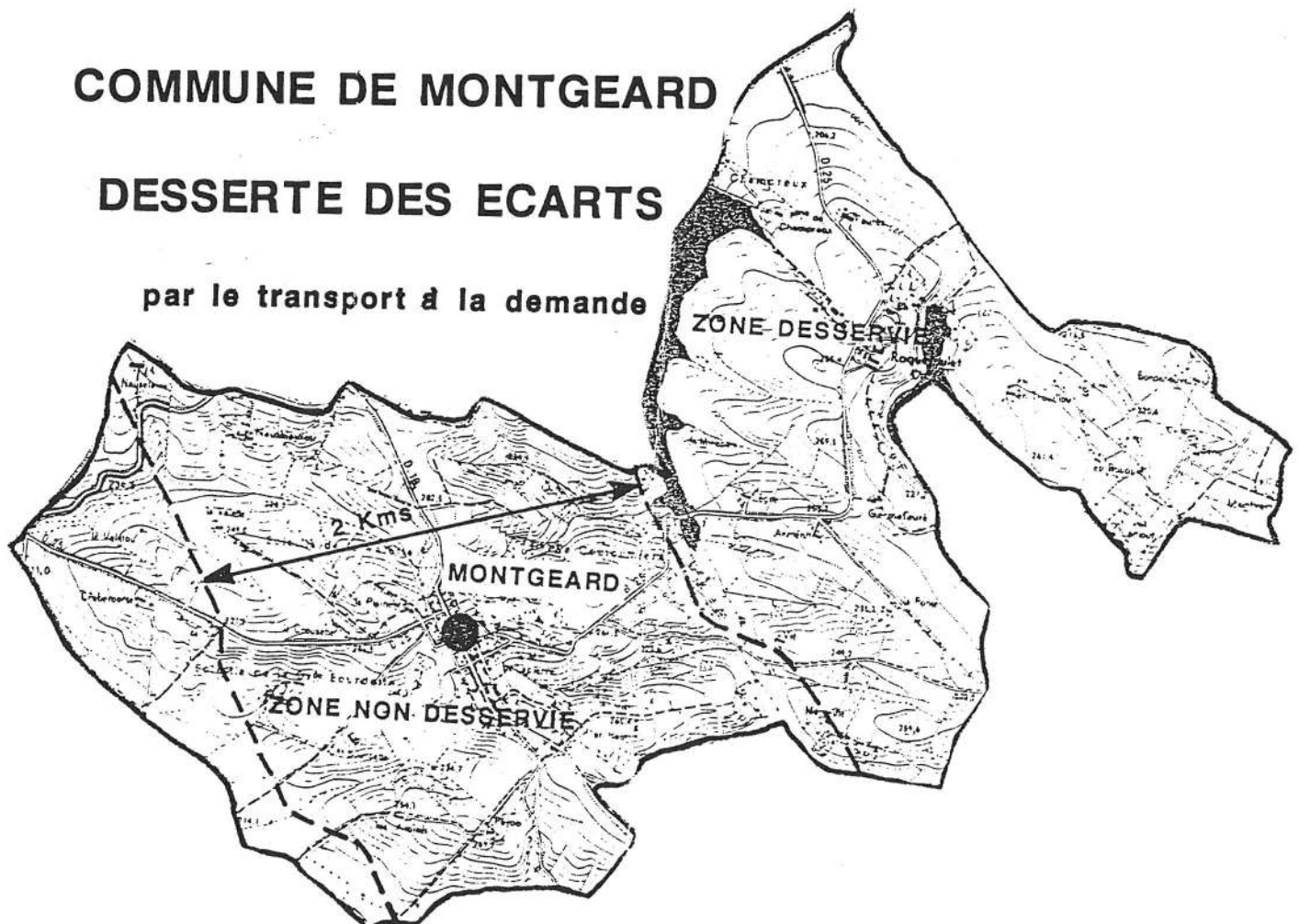
Pour le reste de la commune, il suffit de téléphoner au 61.81.64.35 au plus tard le jeudi soir entre 17 H et 19 H. Le vendredi, un minibus viendra vous chercher à votre domicile et vous y ramènera pour le prix de 10 F (aller-retour). L'heure d'arrivée à VILLEFRANCHE est 9 H 30, le départ à 12 H.

Cette opération mise en place à l'initiative du conseil général et du SIVOM contribue au désenclavement des habitations les plus isolées.

COMMUNE DE MONTGEARD

DESSERTE DES ECARTS

par le transport à la demande



CONCOURS VILLAGE FLEURI

L'an 1989 étant placé sous le signe de la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution, nous avons porté notre choix sur un fleurissement tricolore.

A cette occasion, grâce à l'aide et aux conseils de Mme QUINTIN, pépiniériste à ROQUEFOULET, également fournisseur des plants de pétunias, le jardin public a été orné d'une cocarde.

Le monument aux morts et les rues du village ont également été fleuris.

Nous remercions Mme MASSICOT pour ses plants d'oeillets d'inde.

Malgré la sécheresse et grâce à l'assiduité d'Elie, le village a reçu le Prix Départemental du Bicentenaire ainsi que le Prix Régional du Bicentenaire.

D'autre part, le jury a primé Mmes RUFFAT et SOUM.

Dans les années à venir, la commune s'efforcera de poursuivre son effort en ce domaine et invite la population à s'y associer, le succès passant par la participation du plus grand nombre. Une commune fleurie est une commune accueillante et souriante... dans laquelle il fait bon vivre.



BICENTENAIRE DE 1789

L'année 1989 a été dans toutes les communes de FRANCE l'année de la célébration du Bicentenaire de la Révolution de 1789.

MONTGEARD avait commencé dès la fin de 1988 en plantant le bosquet de la liberté (200 arbres). Le 13 juillet 1989, c'était la fête, la Mairie, l'école, l'Amicale culturelle, le Foyer rural, les Parents d'élèves et la Boule montgeardine organisaient une manifestation à la hauteur de l'évènement. D'abord "la photo de famille", tout le village sur les tréteaux de M. ANDRIEU, photographe, pour deux photos de groupe avec une dominante bleu, blanc, rouge, et la présence de Mme Hélène GIL la doyenne du village et de Benjamin KAUSZ le plus jeune.

Ensuite défilé derrière le char fleuri portant l'arbre de la liberté et les enfants de l'école. Elie, habillé en révolutionnaire, pilotait son tracteur méconnaissable sous les banderoles tricolores. Le char avait été réalisé par nos anciens dans le cadre des activités du Foyer Rural. La clique de l'Ecole de musique de SAINT LEON et les Mignonettes de MONTGEARD en tenue tricolore complétaient le cortège.

La première étape au bosquet de la liberté permit l'inauguration d'une plaque commémorative de la plantation suivie d'un lâcher de pigeons par l'Association "Le Messenger de Gibel". Au deuxième arrêt, sur l'emplacement de l'ancienne mare, on planta l'arbre de la liberté, les enfants de l'école et les majorettes nous offrant à cette occasion un spectacle de danse sur des airs révolutionnaires.

Le cortège prit fin devant le monument aux morts où une gerbe fut déposée par les anciens combattants, le Maire, et M. Georges MERIC, conseiller général du canton de NAILLOUX. Les enfants de l'école déposèrent des bouquets de fleurs.

Après les discours et l'apéritif servi par la Boule montgeardine à l'ombre des marronniers de la place vieille, la fête continua dans la cour de l'école autour d'un banquet républicain servi à 260 convives (soit plus que la population de MONTGEARD). Que soient ici remerciés tous ceux qui ont préparé cette fête, servi ce repas ou qui se sont investis d'une manière ou d'une autre pour que cette journée puisse connaître un tel succès.

Après ce repas, bal sous la halle jusqu'à une heure forte avancée de la nuit.

Le Bicentenaire, un soir de juillet à MONTGEARD...

On s'en souviendra....

On a bien envie de dire : RENDEZ VOUS EN 2089....

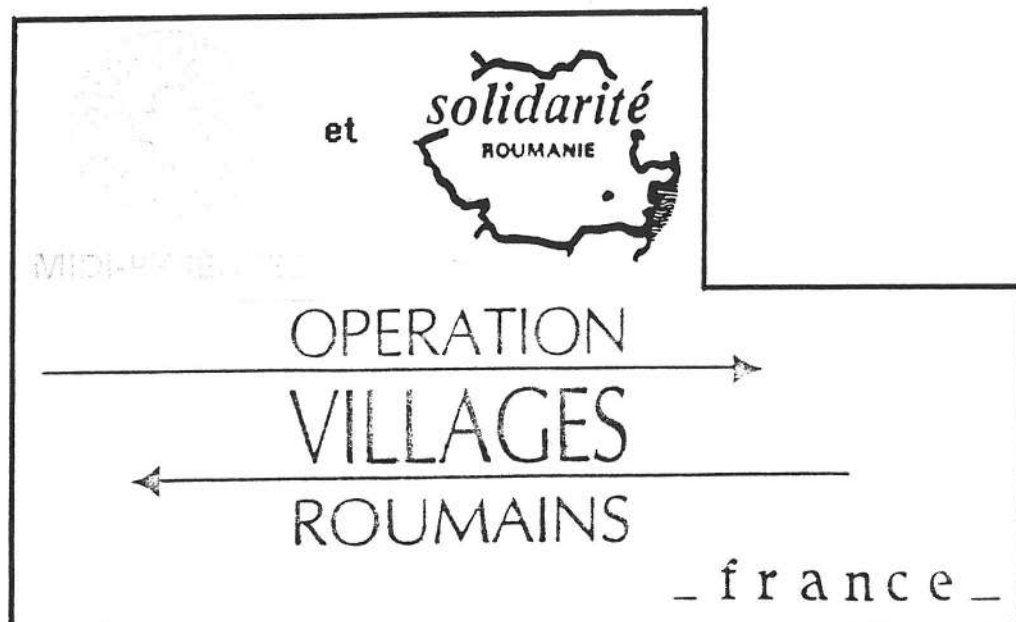
OPERATIONS VILLAGES ROUMAINS

Les villages roumains avaient fait l'objet d'un plan de systématisme mis en place par la dictature au pouvoir et qui consistait à raser les villages pour reloger les populations dans les grands centres d'habitat, sous le prétexte de récupérer de la terre agricole. Pour faire échec à ce plan démentiel, MEDECIN DU MONDE a lancé une opération de parrainage de toutes les communes d'Europe en direction des villages roumains menacés. Ce parrainage et la propagande faite autour étant destiné à faire reculer le pouvoir roumain face à la pression de l'opinion internationale.

Dans le cadre du S.I.V.O.M, toutes les communes du canton de NAILLOUX ont parrainé le village de BUCIUM, province d'ALBA en Roumanie. Nous avons écrit à CEAUCESCU, à l'ambassadeur en Roumanie et au maire de BUCIUM. Nous n'avons reçu aucune réponse. A la suite de la révolution roumaine, MEDECIN DU MONDE nous a demandé de poursuivre notre action pour aider plus concrètement les villages. Nous avons écrit aux nouvelles autorités de BUCIUM en leur proposant notre aide. Une réponse nous est parvenue le 20 février 1990, 4 pages en roumain que nous avons fait traduire et que nous publions ci-après.

A noter également les camions de vivres, de médicaments et d'habits collectés dans le canton et acheminés de NAILLOUX à PARIS par camion par des volontaires (dont Georges MERIC, conseiller général, maire de NAILLOUX et Christian MEROU maire de CAIGNAC) puis par train jusqu'en Roumanie.

Au cours du reveillon de la St Sylvestre à MONTGEARD, une collecte a été faite pour la Roumanie. La somme de 660 F qui a été rassemblée sera utilisée dans le cadre de l'opération "Villages Roumains" en direction de BUCIUM.



- 1 -

Consiliul Comunal al
Frontului Salvării Naționale
Bucium

Domnule Primar,

Am primit, cu câteva zile în urmă,
cele două scrisori ale dvs., prin care
am luat cunoștință de faptul că comuna
dvs. Montgeard, din arondul Nailloux a
adoptat comuna Bucium, în cadrul voștei
acțiuni europene care urmărește să

Primăria Bucium
Județul Alba
România



Monsieur,

ROOU ANDRÉ

Maire de Montgeard

Haute - Garonne

Code Postale 31560

Montgeard

Republique Française

la sistematizare a
a nu întârziă răspunsul
de a nu avea suficiente
a franceză, vă scriu
cu speranța că veți
il nostru.

u, din județul Alba,
cu est de orașul
la nord-est de locul unde
Montgeard la de 46° lat. N. cu
3° long. E., într-o frunză-
Munților Apuseni.

Cea mai mare suprafață a comunei
Bucium o reprezintă fîntele și pădurile
de brad.

Consiliul Comunal al F.S.N.

Vicepreședinte,

Prof. Dumitruș Ioan

Adresa:

Prof. Dumitruș Ioan

Comuna Bucium

Județul Alba

Cod 3376

România

Data: 25. ian. 1990

TRADUCTION DE LA PREMIERE LETTRE RECUE DE ROUMANIE

(Nous en avons reçu une seconde depuis)

BUCIUM, le 25 janvier 1990

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu, il y a quelque jours, vos deux lettres. Ainsi, nous avons appris que votre commune MONTGEARD du Canton de NAILLOUX a adopté notre commune dans le cadre de cette vaste action européenne tendant à stopper le plan dit "de systématisation" des villages roumains.

Dans le désir de vous répondre plus vite et tout en m'excusant de ne pas avoir une connaissance suffisante de la langue française je me permets de vous écrire en roumain.

La commune de BUCIUM se trouve dans le département d'ALBA, à 10 km de la ville d'ABRUD, dans une belle dépression située au Nord-Est de l'intersection de la parallèle de 46° lat. N. avec le méridien de 23° long. E.

Sur le territoire de notre commune se trouvent principalement des prés et des forêts de sapins. Nous sommes très fiers d'avoir un monument naturel unique en EUROPE, un immense massif de basalte visité par le grand géographe français Emmanuel de MARTONNE. Une plaque commémorative placée sur un bâtiment situé au centre de notre commune en témoigne.

Sur le territoire de notre commune il n'y a pas de kolkhose. Six villages la composent : BUCIUM-SASA, BUCIUM-IZBITA, BUCIUM-POIENI, BUCIUM-MUNTARI, BUCIUM-SAT et BUCIUM-CERBU.

La population est d'environ 2.500 habitants. La plupart d'entre eux travaillent dans les mines, l'occupation secondaire étant l'élevage. En ce qui concerne ladite "systématisation", l'année dernière existait un projet portant sur un barrage et un lac qui aurait affecté trois des six villages de notre commune. Il semble que dans les nouvelles conditions, le danger soit écarté.

Nous avons porté à la connaissance des habitants de notre commune les lettres reçues de votre part et je peux vous assurer qu'elles ont occasionné une nouvelle manifestation d'amour et de reconnaissance pour la FRANCE, pays qui tout au long de notre histoire et surtout dans les moments les plus difficiles a été aux cotés de la ROUMANIE.

Le peuple roumain entier a été impressionné par l'appui moral et matériel reçu de la part de l'Europe entière pendant la Révolution du 22 décembre qui a redonné à la ROUMANIE sa liberté et sa dignité et la FRANCE s'est situé au premier rang de l'action de l'aide pour la ROUMANIE.

Nous avons compris que vous désirez organiser une aide directe et efficace pour la commune de BUCIUM. Vous ne savez pas ce dont nous avons besoin et nous ne savons pas ce que vous pourriez nous offrir. Les données ci-dessus vous aideront à vous faire une idée de notre commune, mais l'idéal serait qu'une délégation de 4-5 personnes vienne à BUCIUM. Je peux vous assurer que vous pourriez découvrir directement notre traditionnelle hospitalité.

Après les discussions avec les habitants, nous avons établi une liste de nos besoins :

- 1° instruments nécessaires pour un dispensaire humain,
- 2° médicaments, surtout des antibiotiques,
- 3° quelques faux mécaniques (une par village), ce travail étant le plus difficile chez nous),
- 4° plusieurs centaines de faux (manuelles) les nôtres étant de très faible qualité,
- 5° deux scies électriques pour les deux écoles,
- 6° du maïs ou du blé (car dans notre zone de montagne, nous ne pouvons cultiver des céréales),
- 7° depuis des années nous n'avons plus trouvé des agrumes (pour les enfants).

Je m'arrête ici ayant l'impression d'avoir déjà fait état de trop de nos besoins alors que nous n'avons rien offert. Excusez-nous, mais nous ne savons pas quelles sont vos possibilités et comment vous avez l'intention de nous aider.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre aux habitants de MONTGEARD les salutations fraternelles des habitants de BUCIUM. Vos délégués sont attendus et ils seront les bienvenus.

VIVE LA GRANDE NATION FRANCAISE !
VIVE LA ROUMANIE LIBRE !

Pour le Conseil Communal.
Le Vice-Président.
Professeur DUMITRAS IOAN.
Comuna BUCIUM
Judetul ALBA
Cod 3376
ROUMANIE

MANIFESTATIONS ORGANISEES EN 1989
PAR LES ASSOCIATIONS MONTGEARDINES

Bicentenaire de 1789 - organisé par la Mairie, l'Ecole, les parents d'élèves, le Foyer Rural, la Boule Montgeardine, l'Amicale Culturelle.

Foyer Rural - Loto - Repas des Anciens - Bal masqué - Fête locale - Castagnade - Reveillon de la Saint Sylvestre - Ouverture de la salle polyvalente le mercredi pour les enfants, le jeudi pour les anciens - Concours de belote le vendredi (une vingtaine)

Boule Montgeardine - Concours de pétanque annuel
Loto
Week End en ESPAGNE
tournoi de pétanque le vendredi soir (une vingtaine).

Association des parents d'élèves - Kermesse scolaire
Loto.

Amicale Culturelle - Edition et présentation de la plaquette "Les premiers temps d'une Bastide Royale, Montgeard et Nailloux", de C. RIVALS et O. de SAINT BLANQUAT.

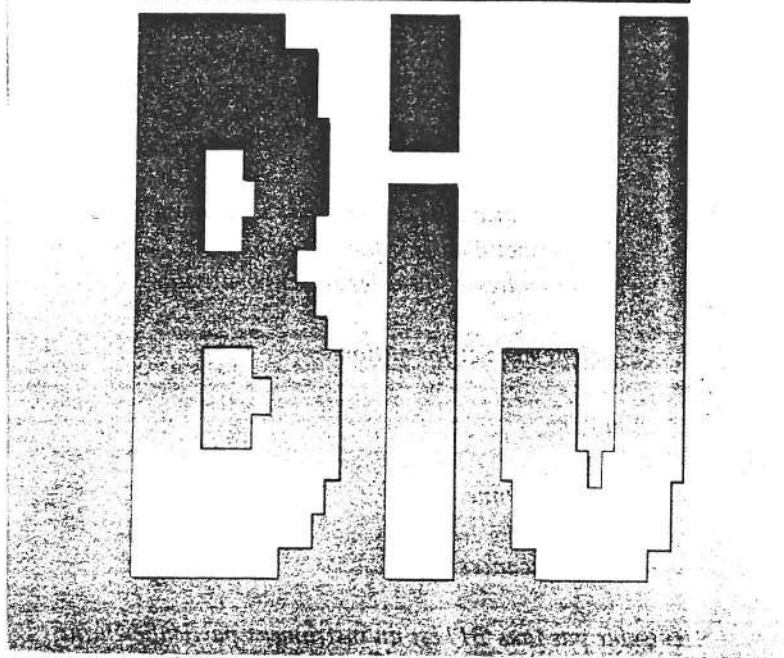
BANQUE INFORMATION JEUNESSE



BANQUE INFORMATION JEUNESSE



3 6 1 6



Banque d'Information spécialisée dans le domaine de la Jeunesse - 'BIJ' - permet d'obtenir par minitel - 36 16 - des informations et des adresses dans les secteurs suivants :

- Enseignement et formation*
- Emploi*
- Vie quotidienne*
- Loisirs vacances*

Utilisable par tous 'BIJ' est un instrument particulièrement efficace et simple d'accès.

INFORMATION - GENDARMERIE DE NAILLOUX

La Gendarmerie de NAILLOUX nous a adressé une information sur la réduction des astreintes que nous publions intégralement. Qu'il nous soit permis au passage de remercier les gendarmes de cette brigade de leur collaboration.

GENDARMERIE NATIONALE

**Réduction
des astreintes
des
brigades**

De quoi s'agit-il ?

Qu'est-ce que l'astreinte ?

Votre brigade territoriale a toujours assuré :

- l'accueil de la population ;
- la surveillance permanente du canton ;
- l'intervention en cas d'événements imprévus.

Ceci grâce à une *exceptionnelle disponibilité* des gendarmes. Ainsi, actuellement, la semaine du gendarme comprend :

- 48 heures de repos ;
- 120 heures pendant lesquelles le gendarme est :
 - soit en service,
 - soit d'astreinte (obligation de rester à son domicile, de jour et de nuit, prêt à intervenir).

*L'astreinte est l'obligation faite au gendarme
de demeurer, en dehors du service,
immédiatement disponible*

Pourquoi réduire l'astreinte ?

Les contraintes qui pèsent sur le personnel de la gendarmerie sont en décalage considérable par rapport aux normes :

- de la société contemporaine ;
- des autres agents des administrations que vous côtoyez journellement.

Les gendarmes ont exprimé le souhait de voir ces astreintes allégées.

Le ministre de la Défense a jugé légitime cette aspiration. Il a donc décidé de la

*Réduction de moitié des astreintes
des brigades dès 1990*

Comment votre brigade fonctionnera-t-elle avec une réduction de 50 % de l'astreinte ?

Elle continuera comme par le passé à :

- ① accueillir dans ses bureaux la population du canton.
- ② surveiller le territoire du canton, de jour comme de nuit.
- ③ répondre directement aux appels de *jour*, toute l'année, 7 jours sur 7.

Les appels adressés de *nuit* à la brigade (téléphone ou interphone du portail d'entrée) recevront *toujours* une réponse immédiate :

- soit d'un personnel de votre brigade,
- soit d'un service spécialisé de veille, auquel sera raccordée la brigade.

Les interventions résultant de ces appels seront assurées de façon différente selon l'importance de l'unité :

Si votre brigade est importante, il sera peut-être possible de réduire l'astreinte tout en maintenant au niveau de l'unité, les interventions de nuit et rien ne sera changé par rapport à la situation actuelle.

Dans le cas contraire, les interventions seront prises en charge alternativement par votre brigade comme par le passé et par une autre unité en alerte ou en service à proximité (brigade territoriale ou peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie).

La mesure adoptée ne modifie qu'éventuellement le rôle de votre brigade dans sa mission d'intervention de nuit et n'altère en rien son efficacité

Y-a-t-il des inconvénients ?

Pour la réponse à l'usager

Il n'y a aucun inconvénient, car la réponse se fera :

- soit comme par le passé (réveil du planton),
- soit par le service spécialisé de veille et, dans ce cas, *la réponse sera plus rapide.*

Pour l'intervention après l'appel :

■ Les délais seront les mêmes lorsque l'intervention sera prise en charge par votre brigade.

■ Les délais pourront être, selon le cas, légèrement allongés ou réduits, en fonction du lieu d'intervention lorsque le service spécialisé de veille alertera l'unité voisine ou la patrouille de surveillance en service.

■ Lorsqu'un événement nécessitera des effectifs importants (supérieurs à ceux de votre brigade) ceux-ci seront acheminés plus rapidement par le service spécialisé de veille.

Les principes qui régissent ce nouveau fonctionnement ont été expérimentés depuis deux années dans un département et n'ont donné lieu jusqu'alors à aucune réclamation des usagers ou des élus.

Compte tenu des moyens techniques qui seront mis en place en 1990 et des renforts attribués en 1990, 91, 92 et 93, ce dispositif, après une période d'adaptation, devrait fonctionner en donnant satisfaction à tous et se traduira, à terme, par une amélioration du service.

ECHOS HUMORISTIQUES DU PASSE DE MONTGEARD

La vie d'un village est forcément jalonnée d'histoires, histoires parfois drôles qui font ressortir l'humour de nos ancêtres. Si vous connaissez des anecdotes sur MONTGEARD ou sur la proche région, confiez les nous, elles seront publiées dans les prochains bulletins municipaux.

Nous en avons déjà recueilli deux...

CONTREBANDE ET HUMOUR

En ce temps la vie était difficile surtout aux personnes seules et âgées. Pas de retraite ni de sécurité sociale.

M. X avait trouvé un moyen de subsistance dans le produit de la contrebande (tabac-allumettes). Mais hélas notre contrebandier se fit prendre un beau jour et dut promettre à la régie des tabacs de cesser ce commerce illicite. Alors il afficha sur sa porte cette épître, demeurée célèbre, que lui composa un voisin facétieux :

"La Régie X après fortune faite
a cédé gratuitement sa clientèle à l'Etat"

La plaisanterie ne fut pas du goût des gendarmes qui lui demandèrent de retirer immédiatement l'inscription.

"PECHICHON" ET LES GATEAUX

A peu près à la même époque (début du siècle) vivait à MONTGEARD, seul et dans un grand dénuement un Monsieur aussi simplet que sympathique. On l'appelait "PECHICHON". Contemplant un étalage de pâtisserie un jour de foire à NAILLOUX, il entendit la pâtissière s'écrier en patois : "approchez, approchez c'est pour rien aujourd'hui". Notre homme s'avança et se rassasiait mais ne put payer l'addition. Arrêté pour vagabondage il fut emprisonné se contentant d'invoquer l'appel de la tenancière : "Elle disait tout pour rien j'ai cru ce qu'elle disait, et moi j'ai mangé".

Après une semaine passé à la prison St Michel, il fut libéré sur intervention du maire de MONTGEARD et rentra au village à pied chaussé de ses éternels sabots.